

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 et BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées prévues pour l'année pour lequel il est approuvé. Le code général des collectivités territoriales impose une adoption du budget primitif avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que lors du vote du budget primitif, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières du budget accompagne la maquette budgétaire officielle.

Le compte financier unique 2024 et le budget 2025 ont été voté le 09 avril 2025 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site de la commune www.cuxac-cabardes.fr

Sur la forme, ce budget est présenté selon la nouvelle nomenclature comptable M49 abrégé.

Le compte financier unique 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document de synthèse, se substituant au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public. La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs dont favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribue ainsi à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Il supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il apporte également une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent ainsi pour ne former plus qu'un seul document. Par opposition au budget primitif (BP), le CFU permet de rapprocher les prévisions (inscrites au BP) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

1. La section de fonctionnement

Les recettes :

Recettes		Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024
002	Excédent d'exploitation exercice antérieur		108 748,26	
7011	Vente eau	12 344,18	12 000,00	12 336,25
70128	Taxes et redevances	16 165,73	16 000,00	16 289,69
747	Virement du budget municipal	60 000,00	110 000,00	
777	Amortissement subvention	19 694,00	19 700,00	19 698,50
Total recettes		108 203,91	266 448,26	48 324,44

Les dépenses :

Dépenses	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024
6061 Fournitures non stockables	3 172,47	3 500,00	3 229,83
613 Locations, droits de passage	0,00	500,26	
6156 Entretien et réparation	0,00	500,00	
623 Publicité, publications (annonces legales Protection Captage)	724,16	1 500,00	
023 Virement à la section d'investissement		188 583,00	
658 Charges diverses de gestion (station épuration Bertrande)	23 124,32	24 000,00	25 370,17
6611 Charges financières (intérêts)	2 297,40	1 877,00	1 876,20
6811 Amortissements	47 090,89	45 988,00	45 988,00
002 Report exercice antérieur			
Total charges	76 409,24	266 448,26	76 464,20

2.Section d'investissementLes recettes :

Recettes nouvelles	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024
021 Virement de la section de fonctionnement	- €	188 583,00 €	
001 Solde d'exécution investissement reporté	- €	9 456,88 €	
1 068 Autres réserves	38 233,43 €	16 263,12 €	16 263,12 €
10 222 FTCVA	2 499,32 €	7 745,00 €	7 745,23 €
131 Subvention Protection des captages op 14 Dép	- €	79 650,00 €	
131 Subvention Protection des captages op 14 AE	- €	132 750,00 €	
2812/040 dotation amortissements	1 404,00 €	1 404,00 €	1 404,00 €
2814/040 dotation amortissements	2 031,00 €	2 031,00 €	2 031,00 €
28156/040 dotation amortissements	3 534,00 €	5 112,00 €	5 112,00 €
28158/040 Dotation amortissements	38 210,89 €	35 530,00 €	35 530,00 €
2818/040 dotation amortissements	1 911,00 €	1 911,00 €	1 911,00 €
TOTAL recettes nouvelles	87 823,64 €	480 436,00 €	69 996,35 €

Les dépenses :

Dépenses engagées en 2024	Réalisé 2024	Reste à réaliser
2156 Schéma directeur AEP (opération 36)	4 860,00 €	72 300,00 €
TOTAL dépenses restant à réaliser	4 860,00 €	72 300,00 €

Dépenses nouvelles	BP 2024	Réalisé 2024	Reste à réaliser
214 Travaux station épuration Bertrande (opération 2)	4 800,00 €	- €	- €
2158 Extension réseau assainissement Allée Sapinett	97 500,00 €	- €	- €
2156 Protection captages - Travaux périmètres (op 14)	318 600,00 €	3 960,00 €	19 440,00 €
2156 Travaux eau potable	4 011,00 €	- €	- €
131 remboursement trop perçu subvention AE	- €	- €	- €
1641 emprunt	10 105,00 €	10 104,09 €	- €
1391/040 Amortissement des subventions d'équipement	19 700,00 €	19 698,50 €	- €
TOTAL dépenses nouvelles	454 716,00 €	33 762,59 €	19 440,00 €
TOTAL dépenses	531 876,00 €	38 622,59 €	91 740,00 €

Les résultats 2024 et leur affectation

Résultats 2024

Résultat de fonctionnement de l'exercice	-28 139,76
Report de fonctionnement de l'exercice 2023	108 748,26
Résultat de fonctionnement CUMULE	80 608,50

Résultat investissement de l'exercice	31 373,76
Report d'investissement de l'exercice 2023	9 456,88
Solde d'exécution d'investissement 2023	40 830,64
Reste à réaliser	-40 300,00
Résultat d'investissement CUMULE	530,64

Résultat global cumulé	81 139,14
-------------------------------	------------------

Report au 002 recette d'exploitation 2025	80 608,50
Report au 001 recette investissement 2024	40 830,64

Le Budget Primitif 2025

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025 sur le budget de l'eau et l'assainissement. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'état, de la Région ou de toute autre financeur chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant Pour le budget de l'eau et de l'assainissement de la commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de reversement de la vente de l'eau et de l'assainissement, de l'amortissement des subventions et de la subvention d'équilibre du budget communal.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 234 044.50 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'abonnement à l'eau brute, les charges de gestion de la STEP de Bertrande et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 234 044.50 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) les principales dépenses et recettes de la section :

Les recettes :

Recettes	Réalisé 2024	BP 2025
002 Excédent d'exploitation exercice antérieur		80 608,50
7011 Vente eau	12 336,25	12 000,00
7011 redevance AE performance réseau AEP		600,00
701281 redevance AE consommation AEP		25 000,00
70811 Taxes et redevances	16 289,69	16 000,00
70811 redevance AE performance réseau ass		500,00
747 Virement du budget municipal		80 000,00
777 Amortissement subvention	19 698,50	19 336,00
Total recettes	48 324,44	234 044,50

Les dépenses :

Dépenses	Réalisé 2024	BP 2025
6081 Fournitures non stockables	3 229,83	3 500,00
613 Locations, droits de passage		674,50
6158 Entretien et réparation		1 500,00
623 Publicité, publications (annonces légales Protection Captage)		1 500,00
023 Virement à la section d'investissement		129 000,00
63712 reverst redevance performance réseau eau potable		600,00
63713 reverst redevance performance réseau assainissement		500,00
701289 reverst redevance consommation eau potable		25 000,00
658 Charges diverses de gestion (station épuration Bertrand)	25 370,17	24 000,00
6811 Charges financières (intérêts)	1 876,20	1 437,00
6811 Amortissements	45 988,00	46 333,00
002 Report exercice antérieur		
Total charges	76 464,20	234 044,50

2.Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les recettes :

Recettes engagées en 2024	Reste à Réaliser
131 subvention Schéma Directeur AEP op 36 - dép	19 290,00 €
131 subvention Schéma Directeur AEP op 36 - AE	32 150,00 €
TOTAL recettes restant à réaliser	51 440,00 €

Recettes nouvelles	Réalisé 2024	BP 2025
021 Virement de la section de fonctionnement		129 000,00 €
001 Solde d'exécution investissement reporté		40 830,64 €
1 068 Autres réserves	16 283,12 €	
10 222 FTCVA	7 745,23 €	11 493,70 €
131 Subvention Protection des captages op 14 Dép		104 311,00 €
131 Subvention Protection des captages op 14 AE		173 852,00 €
1641 Emprunt		150 000,00 €
2812/040 dotation amortissements	1 404,00 €	1 404,00 €
2814/040 dotation amortissements	2 031,00 €	2 031,00 €
28158/040 dotation amortissements	5 112,00 €	5 456,00 €
28158/040 Dotation amortissements	35 530,00 €	35 531,00 €
2818/040 dotation amortissements	1 911,00 €	1 911,00 €
TOTAL recettes nouvelles	69 996,35 €	655 820,34 €

TOTAL recettes	69 996,35	707 260,34 €
-----------------------	------------------	---------------------

Les dépenses :

Dépenses engagées en 2024	Réalisé 2024	RESTE A REALISER
2156 Schéma directeur AEP (opération 36)	4 860,00 €	72 300,00 €
2156 Protection captage (op 14) Bureau Etude	- €	19 440,00 €
TOTAL dépenses restant à réaliser	4 860,00 €	91 740,00 €

Dépenses nouvelles	Réalisé 2024	BP 2025
214 Travaux station épuration Bertrande (opération 29)	- €	4 800,00 €
2158 Extension réseau assainissement Allée Sapinettes	- €	100 000,00 €
2156 Protection captages - Travaux périmètres (op 14)	3 960,00 €	420 000,00 €
2156 Remplacement canalisation AEP Caudebronde	- €	60 000,00 €
2156 Travaux AEP		840,34 €
1641 emprunt	10 104,09 €	10 544,00 €
1391/040 Amortissement des subventions d'équipement	19 698,50 €	19 336,00 €
TOTAL dépenses nouvelles	33 762,59 €	615 520,34 €
TOTAL dépenses	38 622,59 €	707 260,34 €

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Les travaux de périmètres de protection des captages
- Le schéma directeur d'alimentation d'eau potable
- L'extension du réseau d'assainissement allée des Sapinettes
- Le remplacement de la canalisation AEP traversée du village de Caudebronde

Les subventions d'investissements prévues :

- Subvention de l'état et de l'agence de l'eau pour le schéma directeur AEP
- Subvention de l'état et de l'agence de l'eau pour la protection des captages

Etat de la dette

Un emprunt à la Caisse d'épargne de 130 000 euros d'une durée de 15 ans.

Encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 : 33 026.83 euros

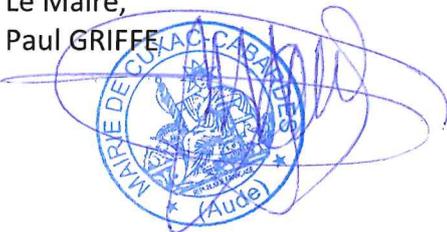
Capital : 10 543.62 euros

Intérêts : 1 436.67 euros

Le budget total s'équilibre à 707 260.34 € pour 2025.

Le Maire,

Paul GRIFFE



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 011-211101159-20250409-2025_031D-BF